



## Succession /droit/testament

Par **Flodu70**, le **12/03/2021** à **13:27**

*bonjour, mon conjoint et moi vivons en concubinage depuis 26 ans, nous avons eu de cette union 4 enfants âgés de 25 à 12 ans.*

*Nous sommes propriétaires d'une maison (achetée aux 2 noms) depuis janvier 1998.*

*Ma question est la suivante, devrions-nous faire un testament en cas de décès de conjoint ? sachant que le concubinage n'est pas reconnu et que je suppose que le dernier vivant devra payer des droits de succession à hauteur de 60% si je ne me trompe pas.*

*Nous avons chacun une assurance vie.*

*Merci de votre réponse*

*Salutations.*

*Cairol. Florence*

Par **john12**, le **12/03/2021** à **21:42**

Bonsoir Florence,

Vous avez bien supposé. Le concubin survivant **non pacsé** n'a aucun droit dans la succession de son compagnon et en cas de testament en sa faveur, à hauteur de la quotité disponible, l'actif net légué est bien taxé à 60% après application d'un abattement de 1594 €.

Si vous ne voulez pas passer par le mariage, solution la plus protectrice à tous égards, il vous reste la solution du PACS qui ne donne pas de droit héréditaire supplémentaire, mais qui, en présence d'un testament, permet au concubin pacsé survivant, de bénéficier des avantages fiscaux attribués aux mariés, à savoir l'exonération totale des droits de succession sur les biens légués.

L'assurance-vie permet également de réduire la charge fiscale consécutive au décès, puisque les capitaux sont transmis au conjoint survivant ou au **concubin pacsé** en franchise de tout prélèvement.

Cordialement

Par **Flodu70**, le **14/03/2021** à **18:08**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Dernière question ,pouvons nous faire un testament sans passer automatiquement par le Pacs?

Cordialement.

Florence.

Par **john12**, le **14/03/2021** à **20:04**

Bonsoir Florence,

Vous pouvez, bien entendu, faire un testament en faveur de votre compagnon, sans être pacsée, mais, dans cette situation, les biens légués seraient taxés à 60% et non exonérés, comme prévu en présence du PACS.

Bien cdt